



# *Saint-Charles-de-Bourget*

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

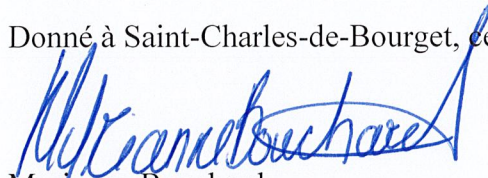
## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Myrienne Bouchard,  
Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

### **AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 398.23**

Lors de la séance ordinaire du 03 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement 398.23  
ayant pour objet de modifier le règlement n° 373.20 qui a pour objet de modifier le règlement  
n° 260.04 concernant l'entretien des chemins municipaux pendant l'hiver;

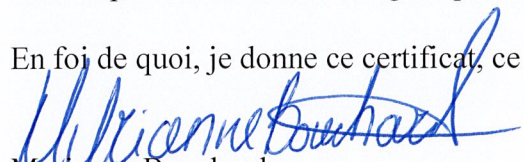
Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai deux-mille-vingt-trois.

  
Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant  
deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 01 mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai deux-mille-vingt-trois.

  
Myrienne Bouchard  
Directrice générale et greffière-trésorière